



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 30 mars 2017

**OBJET : 01-4 - LES VOILES D'ANTIBES
- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS AVEC L'ASSOCIATION -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le jeudi 30 mars 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 23/03/17, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

87644

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 6 AVR 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

- 6 AVR. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean LEONETTI
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard DELIQUAIRE
M. Marc GERIOS à M. Lionel TIVOLI
M. Louis LO FARO à Mme Anne CHEVALIER
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : Mme Jacqueline DOR

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-4 - LES VOILES D'ANTIBES - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

L'Association « Les Voiles d'Antibes » est une association loi 1901 dont l'objet social est l'organisation de la manifestation « Les Voiles d'Antibes », laquelle se tient annuellement au Port Vauban.

La 22^{ème} édition des Voiles d'Antibes aura lieu du 31 mai au 4 juin 2017.

Compte tenu de l'intérêt que présentent pour la Commune les activités de l'Association pour l'animation et la vie culturelle locale, il est proposé de consentir à la signature d'une convention afin de définir les objectifs à atteindre par l'association et les moyens mis à sa disposition pour ce faire, notamment ceux prévus dans la délégation de service public de gestion, entretien et exploitation du Port Vauban entrée en vigueur le 30 décembre 2016 pour une durée de 25 ans.

Dans le cadre de ladite délégation de service public, le contrat de délégation stipule en son article 27 que « *le délégataire doit prendre en charge des événements et des animations concourant à l'attractivité du port* ». En application de cette stipulation, l'annexe 13 de ce contrat précise que le délégataire apporte son soutien à l'organisation de l'événement « les Voiles d'Antibes ».

Chaque année, le montant de cette participation pourra être adapté par le Délégataire en accord avec la Ville, dans le respect du minimum fixé à l'annexe 13.

A ce titre, la société délégataire du port Vauban (Vauban 21) versera en 2017 la somme de 84.000 € HT à l'association.

Par ailleurs, le délégataire s'engage à permettre l'accueil de la manifestation et l'accès gracieux au domaine public.

La Commune apporte également sa contribution à l'organisation de cette manifestation au titre de l'intérêt général que celle-ci présente. Le montant de sa participation financière sera arrêté chaque année après que la manifestation se soit tenue, sur présentation par l'association du bilan de celle-ci.

Ce montant sera fonction de l'état détaillé des prestations demandées par l'Association au délégataire de service public du port Vauban, et que celui-ci aura en définitive fait supporter à l'Association selon un bordereau de prix unitaires des besoins de prestations annexés à la convention. Ces prestations dépendent notamment du nombre de bateaux à accueillir et du nombre de jours de la manifestation.

La convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association Les Voiles d'Antibes formalise ces éléments. Elle est consentie pour une durée de trois ans.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

01-4 - LES VOILES D'ANTIBES - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « les Voiles d'Antibes » ainsi que ses éventuels avenants s'y rapportant sans que l'économie général du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.01-4 - LES VOILES D'ANTIBES - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 06/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 06/04/2017

Numéro de l'acte : DCM876-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170330-DCM876-17-DE

Date de décision : 30/03/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes